

## Revendications FO et Réponses de la Direction dans l'accord de NAO

- **Augmentation générale des salaires de 3,1 % en rattrapage de l'inflation 2020-2022 :**

*(7,3% source INSEE : indices des prix à la consommation)*

**Et puis quoi encore ? Vous avez déjà eu 2,8 % et l'intégration de la Part Variable !**



- **Intégrer à l'accord une clause de revoyure à fin juin afin de faire le point sur l'adaptation des salaires face à l'inflation :**

*A voir avec la PPV potentielle de novembre : accrochez-vous, si l'inflation à fin juin est supérieure à 2%, PPV de 500 €, si l'inflation est comprise entre 4 et 5 % à fin septembre, la PPV est portée à 800€, si l'inflation est supérieure à 5%, la PPV est portée à 1000 € (ces différents montants peuvent être majorés de 100 € bruts pour les salaires inférieurs à 35 K€. MAIS, si la Branche Caisse d'Epargne accorde une PPV sur l'année 2023, celle-ci viendrait en substitution de l'engagement de GECAZ !!!*



- **Revaloriser le salaire minimum des conseillers commerciaux et télévendeurs à 27.000€ :**

*Non mais salaire d'embauche minimal à 26 K€ ! Pour les présents à la GECAZ en dessous de ce salaire, vous n'avez qu'à démissionner et réintégrer la GECAZ !!!*



- **Revaloriser le salaire minimum des Directeurs d'Agence à la prise de fonction à 41.500 € et 43.000 € après un an d'exercice :**

*Non, on verra peut-être en 2024 !*



- **Revaloriser le salaire minimum des spécialistes (GCP, CCP, GCES) à 32.000 € à la prise de fonction et 34.000 € après 12 mois d'exercice :**

*Non mais salaire d'embauche minimal à 32 K€ + 1,2 k€ au bout de 12 mois ! Pour les présents...*



- **Revaloriser au 1<sup>er</sup> janvier 2023 la valeur faciale du ticket restaurant à 10,50 € décomposé en 6,50 € pour la part employeur et 4 € pour la part salariale :**

*Oui mais seulement à 10 € et en facturant des frais de dossier sur les crédits immobiliers des salariés.*



- **Définir, officialiser et généraliser l'emploi d'Adjoint au Directeur d'agence (ADA) au sein des agences polyvalentes de la Caisse d'Epargne Cote d'Azur, en particulier celles avec des agences rattachées :**

*Non pour le moment ! Mais une réflexion existerait*



- **Accorder avec le salaire de juin 2023, une prime de vacances sous forme une Prime de Partage de la Valeur (PPV) d'un montant de 1.500 € :**

*« Prime de vacances ! est-ce de la provocation ? » c'est non !*



- **Verser un supplément d'Intéressement au titre de 2022 de deux millions cinq cent mille €uros pour la réussite exceptionnelle de cette première année du POS 2022-2024 :**

*Non, mais l'enveloppe de l'intéressement est 10% supérieure à 2022 – RAS*



- **Porter la part employeur à la cotisation mutuelle à 80% :**  
*Non sans discussion.* 
- **Prolonger prime d'achat véhicule électrique jusqu'au 31/12/2023 et la porter à 1.500 € (compensation baisse prime gouvernementale et intégrer les LOA et LLD :**  
*La prime reste à 500 € (ne faites pas de folie !) mais concerne également les LLD et LOA depuis le 01/01/2023.* 
- **Refonte du mode de fonctionnement de la commission parking, point actuel sur la situation des agences et prise en charge par l'employeur des frais de stationnement annuels :**  
*La commission parking devrait se réunir !* 
- **Permettre aux salariés de souscrire 2000 € de CESU avec une prise en charge de 50% par l'employeur pour chacune des conditions ci-dessous :**
  - Par enfant à charge de moins de 16 ans,
  - Pour le salarié reconnu travailleur-handicapé, pour son conjoint, ses ascendants ou descendants directs handicapés ou dépendants*Non, rien ne change à l'accord 2022* 

*Il apparait clairement que les propositions de la Direction ne sont pas à la hauteur de ce que pouvaient attendre les salariés de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur à la vue des résultats exceptionnels 2022.*

*En conclusion, **FO** ne signera pas cet accord en l'état.*



**Philippe ROCHE**, délégué syndical coordinateur; **Béatrice CHANSON**, déléguée syndicale;  
**Jean-Luc JOSSE**, délégué syndical et **Benoit DEFOSSEZ**, délégué syndical.

*Vos délégués syndicaux se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.*

**Philippe ROCHE** 06 51 52 42 71  
**Béatrice CHANSON** 06 52 06 28 83  
**Jean-Luc JOSSE** 06 24 10 52 28  
**Benoît DEFOSSEZ** 06 19 52 51 61

<https://snpfocaisseepargne.org/section-ce-cote-dazur/>